

Le 9 août 2010

Statistiques Belgocontrol : mouvements juillet 2010

Belgocontrol, l'entreprise publique autonome en charge de la sécurité de la navigation aérienne dans l'espace aérien civil et sur les aéroports publics belges, présente ses résultats du mois de juillet 2010 au niveau du nombre de mouvements contrôlés tant à Bruxelles National que sur les aéroports régionaux et en survol.

Belgocontrol a géré en juillet 2010 un total de 104.885 mouvements, soit une augmentation de 2,57 % (2.624 mouvements) par rapport au même mois de l'année précédente (102.261 mouvements).

Bruxelles National

Le mois de juillet 2010 a enregistré 20.772 mouvements, soit une diminution de 0,47 % par rapport au même mois en 2009 (20.871 mouvements).

Le trafic aérien contrôlé par CANAC

Le centre CANAC gère tous les mouvements dans les espaces aériens civils contrôlés au-dessus de la Belgique, du sol au niveau de vol 245, et du Grand-Duché de Luxembourg, entre les niveaux de vol 135 et 245.

CANAC a contrôlé 50.715 mouvements en juillet 2010, en baisse de 0,19 % par rapport à la même période l'an passé (50.809).

Les aéroports régionaux

L'ensemble des quatre aéroports régionaux a enregistré un total de 33.398 mouvements en juillet 2010, à comparer à 30.581 mouvements en juillet 2009, soit une hausse de 2.817 mouvements (9,21 %).

Le nombre total de mouvements IFR « régionaux », qui était de 11.423 mouvements en juillet 2009, a augmenté de 2.126 mouvements, soit 18,61 % pour atteindre 13.549 mouvements en juillet 2010.

Contact:

Les vols VFR passent de 19.158 mouvements en juillet 2009 à 19.849 mouvements pour le même mois de cette année, soit une augmentation de 691 unités (3,61 %).

Par importance en nombre de mouvements totaux, Ostende (10.817) se classe premier, suivi par Charleroi (9.437), Anvers (7.954), et Liège (5.190). Rappelons qu'à Liège Belgocontrol assure le contrôle aérien uniquement les nuits en semaine et 24h/24 les week-ends. Les mouvements contrôlés par les militaires de jour en semaine ne sont donc pas comptabilisés dans nos chiffres.

En nombre de mouvements IFR, le classement est différent. Charleroi est en tête (5.045), suivi d'Ostende (3.740), de Liège (2.845), et d'Anvers (1.919).

A **Anvers-Deurne**, 7.954 mouvements (1.919 IFR et 6.035 VFR) ont été enregistrés en juillet 2010, soit une diminution de 3,05 % par rapport aux 8.204 mouvements (2.143 IFR et 6.061 VFR) à la même période de 2009. Diminution des vols IFR (10,45 %) et des VFR (0,43 %).

Charleroi-Brussels South enregistre 9.437 mouvements (5.045 IFR et 4.392 VFR) en juillet 2010, soit une diminution de 0,75 % par rapport aux 9.508 mouvements (3.997 IFR et 5.511 VFR) à la même période de 2009. Les IFR sont en hausse de 26,22 % et les VFR en baisse de 20,30 %.

A **Liège-Bierset**, 5.190 mouvements (2.845 IFR et 2.345 VFR) ont été enregistrés en juillet 2010, soit une hausse de 35,69 % par rapport aux 3.825 mouvements (2.571 IFR et 1.254 VFR) un an auparavant. Les IFR augmentent de 10,66 % et les VFR de 87,00 %.

Ostende-Bruges enregistre 10.817 mouvements (3.740 IFR et 7.077 VFR) en juillet 2010, en hausse de 19,60 % par rapport aux 9.044 mouvements (2.712 IFR et 6.332 VFR) de juillet 2009. Les IFR augmentent de 37,91 % et les VFR de 11,77 %.

Tous les aéroports régionaux comptabilisent leurs mouvements de la même façon: chaque aéroport enregistre deux mouvements en cas de go around, touch and go et vols locaux. Dans les trois cas ils comptent une arrivée et un départ. ILS et atterrissage sont considérés comme un seul mouvement. Anvers, Charleroi et Liège considèrent la traversée de la CTR ou de la TMA comme un mouvement. Par contre, comme la TMA d'Ostende génère une intense activité de vols d'entraînement et comme la TMA est considérablement plus grande que l'espace aérien des autres aéroports régionaux, le trafic qui la traverse compte pour deux mouvements: une entrée et une sortie de zone.



Pour information : IFR = Instrument Flight Rule = Vol aux instruments
VFR = Visual Flight Rule = Vol à vue

ANNEXE:
statistics10-17.pdf

Belgocontrol est une entreprise publique autonome créée en octobre 1998, dont la mission est de garantir la sécurité de la navigation aérienne dans les espaces aériens dont la Belgique est responsable. Sa zone d'activité s'étend du sol (au niveau des aéroports de Bruxelles National, Anvers, Charleroi, Liège et Ostende) jusqu'à 8.000 mètres au-dessus de la Belgique et de 4.500 à 8.000 mètres pour le Grand-Duché du Luxembourg. La région de contrôle située au-dessus de 8.000 mètres relève de la compétence du centre Eurocontrol de Maastricht qui gère de façon commune l'espace aérien supérieur belgo-luxembourgeois, néerlandais et de l'Ouest de l'Allemagne. Belgocontrol assure le contrôle aérien sur cinq aéroports publics, soit en permanence à Bruxelles National, Anvers, Charleroi, et Ostende, et à Liège toutes les nuits en semaine et les week-ends (les militaires assurent le contrôle de jour en semaine).

Contact: